

Cour d'appel de TOULOUSE

Audience d'installation

26 février 2023

Discours de Monsieur Nicolas JACQUET

Procureur Général près la cour d'appel de TOULOUSE

Monsieur le Préfet de la Région

Monsieur le Maire de Toulouse

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Ministre

Messieurs les Premiers Présidents des cours d'appel de Montpellier, de Nîmes et d'Agen

Messieurs les procureurs généraux près les cours d'appel de Montpellier et d'Agen

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction du ressort

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles, militaires, consulaires, universitaires et religieuses

Mesdames et Messieurs les bâtonniers

Mesdames et Messieurs les représentants des professions judiciaires et juridiques

Mesdames et Messieurs les magistrats et fonctionnaires, mes chers collègues de la cour et des juridictions du ressort.

Mesdames et Messieurs

Soyez chaleureusement remerciés de votre présence à cette audience qui honore notre cour et tous ceux qui chaque jour, magistrats et fonctionnaires de son ressort, participent à l'œuvre de justice. Vous lui témoignez ainsi la considération portée à notre institution et l'assurez de la place fondamentale qu'elle occupe au sein de notre édifice démocratique.

Alors que je revêts pour la première fois, dans cette enceinte majestueuse chargée d'histoire et de symbole, la robe ourlée d'hermine du procureur général, je mesure la confiance qui m'est accordée mais surtout l'ampleur des défis qui vont désormais m'incomber.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier ceux qui ont contribué à cette nomination. Monsieur le conseiller pour la Justice de la Présidence de la République, Monsieur le procureur général près la cour d'appel de BORDEAUX et Monsieur le Bâtonnier, membres du Conseil supérieur de la magistrature, je suis très sensible à la confiance que vous m'avez manifestée et à votre présence aujourd'hui à cette audience.

Dans ces remerciements, j'englobe également ces grandes figures du ministère public que j'ai eu la chance de côtoyer et qui m'ont tant inspiré. Qu'il s'agisse de Marc MOINARD, de Laurent LEMESLE ou de Jean Louis NADAL, tous ont en commun une haute vision de la place et du rôle du ministère public à la française à laquelle je me suis toujours efforcé d'être fidèle.

Monsieur le Préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, je suis très heureux de vous voir présent dans cette salle. D'abord en tant qu'ancien Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec lequel j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler. Mais également en tant que toulousain, comme un accompagnement amical vers cette ville dont vous m'avez tant parlé et à laquelle vous êtes si attaché.

Je souhaite également remercier chaleureusement Monsieur le procureur général près la cour d'appel de DOUAI et Monsieur le procureur de la République adjoint près le tribunal judiciaire de LYON qui me font le plaisir et l'amitié de leur présence.

Ma pensée va également vers mon ancien président, qui n'a pas pu être présent en raison de sa nomination récente en qualité de premier président de la cour d'appel de BASSE TERRE et avec lequel j'ai tant partagé au cours de ces dernières années dans le cadre d'une dyarchie si riche en projets à la tête du tribunal judiciaire de LYON.

En cet instant, je souhaite également saluer mes proches, ma famille, qui savent combien leur présence compte aujourd'hui comme elle compte dans ma vie. Mes pensées vont aussi vers ceux qui n'ont malheureusement pas pu être présents.

*

Madame la Première Présidente. Je vous remercie de l'accueil chaleureux et confiant que vous m'avez réservé. Nous avons eu l'occasion de nous croiser à Lyon alors que vous exerciez les fonctions de première présidente à la tête de la Cour d'appel de CHAMBERY mais pas de travailler ensemble. Nos premiers échanges nous ont permis d'acter que nous avons la même vision de la dyarchie au service de notre ressort et je me réjouis de pouvoir compter sur votre expérience.

En notre qualité de responsable du budget opérationnel de la Région Sud, nous allons avoir la lourde responsabilité de veiller au bon fonctionnement du service de la Justice dans les quatre départements du ressort de la cour d'appel de Toulouse mais également à la sincérité des budgets des Cours d'appel de Toulouse, de Montpellier, de Nîmes et d'Agen.

Cette mission est d'autant plus sensible que **notre institution judiciaire est aujourd'hui à la croisée des chemins, à une période charnière marquée par des fortes tensions dans les juridictions mais également par les perspectives qu'offre l'adoption d'un budget sans précédent pour les années à venir.**

Au moment où les moyens arrivent, **notre responsabilité collective est de démontrer notre capacité à nous en emparer pour sortir définitivement de la crise, mais surtout améliorer le service public de la Justice.**

Dans le cadre de la déconcentration annoncée des pouvoirs de gestion de l'administration centrale au niveau régional, les chefs de cour auront un rôle majeur à jouer dans l'affectation des moyens mais également dans l'évaluation de leur utilisation qu'il s'agisse du bon fonctionnement des juridictions ou de la conduite des politiques judiciaires.

Messieurs les chefs des cours d'appel de Montpellier, Nîmes et Agen, vous qui me faites l'honneur et le plaisir de votre présence à cette audience d'installation, vous pouvez compter sur mon engagement à m'inscrire - aux côtés de Madame la Première Présidente - dans une gouvernance régionale transparente et attentive pour porter ensemble les attentes de nos différents ressorts tout en assurant la Chancellerie d'une gestion harmonieuse, cohérente et vigilante des moyens affectés à notre territoire.

Monsieur le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire, ces premières semaines m'ont d'ores et déjà confirmé l'implication et la grande compétence de votre équipe au service de l'ensemble des juridictions du ressort et je vous en remercie. Je sais par ailleurs pouvoir compter sur les équipes de **la direction interrégionale du secrétariat général du ministère de la justice**, ici présentes, qui œuvrent à la modernisation de nos équipements.

Mes remerciements vont aussi bien sûr à l'ensemble des **magistrats et fonctionnaires de la cour** qui m'ont réservé un accueil bienveillant et attentif.

Monsieur l'avocat général doyen, Madame la Secrétaire générale, avec toute l'équipe du parquet général, vous m'avez accueilli avec beaucoup de chaleur et croyez bien que j'y ai été sensible. Vous trouverez en moi un magistrat attentif, à votre écoute, qui se conçoit comme un procureur général au sein de son équipe et non comme un chef distant.

Je souhaite enfin féliciter Monsieur Thierry PAUVERT et Mme Solenn PECCHIOLI, installés ce jour avec moi en qualité de président de chambre et de directrice des services de greffe judiciaires à la cour. Notre installation commune, à cette même audience, est pour moi le symbole qui rejoint ma vision du fonctionnement d'une juridiction faite d'un collectif où tout le monde compte, sur un même pied d'égalité. Je vous souhaite, je nous souhaite, une totale satisfaction et un bel épanouissement dans le cadre de nos nouvelles fonctions et un prompt rétablissement à Monsieur PAUVERT.

Mesdames et Messieurs

Au-delà des symboles parfois désuets, les audiences solennelles sont un moment quasiment unique dans notre République. Des moments privilégiés de rencontres et d'échanges avec tous ceux qui accompagnent la Justice.

Une audience d'installation est à cet égard particulière en qu'elle constitue le premier contact d'un magistrat nouvellement affecté avec l'ensemble des partenaires.

Cet exercice vous le savez, il demeure extrêmement codifié, marqué par une forte symbolique et la tradition. Elle est un exercice redouté par celui qui s'y livre mais peut-être aussi par ceux qui le reçoivent, par la longueur des développements qui peuvent finir par masquer l'essentiel.

La présentation qui vous a été faite de mon parcours est bien évidemment trop élogieuse. **Si vous ne deviez retenir qu'une seule caractéristique de ce parcours, elle est très certainement de rejoindre les fonctions de procureur général après avoir exercé celles de procureur de la République pendant près de 20 ans.**

Ce parcours, il me définit, il me caractérise.

Il a forgé ma conception des relations humaines et du travail en équipe, il a fortement impacté ma vision de la place de l'institution judiciaire au sein de l'Etat, renforcé ma conviction du rôle essentiel que doit jouer l'autorité judiciaire, singulièrement le ministère public en tant que pilier de la Démocratie et garant des libertés individuelles

Il m'a également enseigné la force du partenariat, la nécessité pour un procureur et une juridiction de s'inscrire dans une relation de proximité et d'écoute pour être réellement en capacité de concevoir et mettre en œuvre des politiques judiciaires inscrites dans le réel mais également dans les politiques publiques transversales de nature à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Mais ce parcours, en réalité, il m'engage.

A l'heure d'exercer pour la première fois les fonctions de procureur général, il m'engage en premier lieu **vis-à-vis des magistrats, des fonctionnaires mais plus largement de tous les acteurs des juridictions du ressort.**

Pour avoir été si longtemps à leur côté, je sais ce que représente pour la première ligne la pression du quotidien, les attentes multiples du terrain dans un contexte d'inadaptation et d'insuffisance des moyens, la pression du flux des dossiers entrants et des stocks qui se constituent inexorablement, le positionnement sur tous les fronts d'une délinquance protéiforme et le sentiment d'une Justice souvent considérée comme redevable de tous les maux de la société.

Ce parcours de chef de juridiction, il m'engage bien évidemment également **vis-à-vis des magistrats et fonctionnaires de cette prestigieuse cour d'appel de Toulouse**. Il n'y a pas dans mon esprit de première et de seconde instance, il y a des juridictions d'un même ressort de cour d'appel nécessairement inscrites dans une approche systémique devant garantir le bon fonctionnement de l'institution judiciaire au service de nos concitoyens.

A cet égard, j'ai pu constater au cours de ces dernières années à quel point la situation des cours d'appel s'était dégradée notamment dans la période que nous venons de traverser marquée par le mouvement des avocats et la crise sanitaire. La Cour d'appel de Toulouse n'échappe à la règle. Vous avez évoqué, Madame la Première Présidente, les chiffres des stocks auxquels notre cour est confrontée notamment en matière criminelle mais également correctionnelle, qui nous situent à un niveau proche du déni de Justice. Dans la mesure des moyens qui nous seront dédiés, il va nous falloir agir et revenir à des délais répondant aux critères européens d'une Justice rendue dans des délais raisonnables.

Mesdames et Messieurs les chefs des juridictions, Mesdames et Messieurs les directeurs de greffe du ressort. Ma confiance vous est acquise et vous pourrez compter sur ma disponibilité et mon écoute ainsi que sur ma détermination à vous faciliter, avec Madame la Première Présidente, l'exercice de vos fonctions.

Dans le contexte de crise que nous connaissons, nous devons nous mettre en mesure de relever collectivement sur le terrain trois défis essentiels : « retrouver la sérénité », « redonner du sens » et « restaurer la confiance ».

- **Retrouver de la sérénité :**

Pour m'être rendu, le jour même de la signature de mon décret de nomination à la rentrée solennelle du tribunal judiciaire de MONTAUBAN, j'ai pu mesurer l'état actuel de désarroi, de lassitude et de fatigue ressenti par les magistrats et fonctionnaires de cette belle juridiction pourtant si solidaire et dynamique. Comment pourrait-il en être autrement en l'absence de 4 magistrats du siège sur 16 et avec un taux de vacance au greffe de près de 20%. A CASTRES, l'absence concomitante du président et du procureur dans le contexte que nous connaissons est une source d'inquiétude et d'incompréhension.

A TOULOUSE, SAINT GAUDENS, ALBI et FOIX, la morosité parfois exprimée par nos collègues provient en réalité du décalage qui existe entre les annonces et l'arrivée effective des magistrats et greffiers dont le recrutement et la formation s'inscrivent nécessairement dans le temps long.

Pour autant, que personne n'en doute. Ces renforts sont bien réels et ils sont pour la première fois inscrits dans un plan pluriannuel porté par notre ministère.

Alors oui, **la restauration de la confiance et la sérénité indispensable au bon fonctionnement de la Justice ne pourront être retrouvées que lorsque les renforts tant attendus nous auront effectivement rejoints.** A cet égard, nous avons la responsabilité avec Mme la Première Présidente de veiller au respect des engagements, à une gestion prévisionnelle adaptée des mouvements et à ce que l'ensemble des juridictions du ressort puissent bénéficier des moyens nouveaux à la hauteur de la place et de l'activité effective de chacune d'entre elles.

Mais ces moyens ne suffiront pas, à eux seuls, à « réparer la Justice » après tant d'années de délaissement et d'abandon.

Il faut le reconnaître, **nos difficultés et les inquiétudes exprimées tiennent également à la fragilité de nos organisations, de nos équipes et de nos applicatifs métiers.**

Sur ce point, nous devons nous mobiliser, avec les chefs de juridiction et les directeurs de greffe pour rassurer mais également pour **veiller à l'adaptation et à la sécurisation des organisations.** Nous devons désormais raisonner en cartographie des risques en instaurant des dispositifs de vigilance et de contrôles permettant de fiabiliser nos fonctionnements et garantir l'exécution de nos décisions.

Nous devons également veiller **à la structuration de nos équipes** fortement renforcées au cours de ces dernières années par l'arrivée de contractuels sans lesquels nous n'aurions pu passer cette période de crise et de réformes successives. Cette équipe autour du magistrat doit être envisagée comme une **équipe juridictionnelle, au sein de laquelle nous devons veiller à valoriser les compétences de chacun** : nos greffiers et nos directeurs des services de greffe judiciaire doivent pouvoir y exprimer tout leur potentiel. Ces derniers méritent toute notre attention et notre reconnaissance pour leur implication si essentielle à nos côtés.

Enfin, nous devons **réussir ensemble la transformation numérique** et notamment l'objectif qui nous est désormais fixé d'une procédure pénale totalement dématérialisée à échéance 2027. La procédure pénale numérique qui est désormais une réalité dans des cours d'appel « pilote » telle que la cour d'appel voisine d'AGEN a démontré toute sa pertinence et son importance dans la recherche d'un fonctionnement optimisé. La Chancellerie a entendu sur ce point nos attentes de sécurisation en nommant des techniciens informatiques de proximité et en renforçant les équipes accompagnant le changement. Il est temps pour notre cour d'appel et les juridictions du ressort de franchir définitivement le pas de la modernité.

- **Le deuxième enjeu qui s'impose à nous est de redonner du sens à notre action**

C'est un des messages majeurs de la tribune dite des 3000. La question du sens, elle est en réalité au cœur du malaise exprimé par nos collègues, magistrats et greffiers, notamment les plus jeunes, refusant à juste titre de s'inscrire dans un traitement déshumanisé des dossiers alors que chacun d'entre eux porte sur l'affaire d'une vie et impose du temps, de l'écoute et de la réflexion.

Cette qualité de la Justice, nous devons la retrouver et la placer au centre de nos réflexions.

Pour cela, il nous faut en réalité, dans le contexte de nos moyens nouveaux, se poser collectivement les bonnes questions, celle de notre capacité à traiter les stocks et à gérer les flux, celle de la nécessaire priorisation de nos actions, celle de l'évaluation de l'impact réel de nos réponses pénales et politiques judiciaires, de la qualité de la Justice rendue, de l'inscription de la politique pénale des parquets dans une véritable politique pénale de juridiction.

Ce sont ces réflexions qui déboucheront, juridiction par juridiction, sur la validation des projets de juridiction et l'instauration de contrats d'objectifs et de performance.

Redonner du sens, c'est penser nos organisations et l'affectation prioritaire des moyens pour concilier justice de qualité et justice rendue dans des délais répondant aux attentes légitimes des justiciables.

Redonner du sens en matière pénale c'est bien sûr également **s'assurer que nos décisions soient effectivement et rapidement exécutées** mais également que le non-respect des obligations ou interdictions prononcées soient immédiatement sanctionnées par l'institution judiciaire.

Mais redonner du sens, c'est également **s'interroger, au-delà de leur exécution, sur le sens et l'efficacité de nos décisions.**

C'est cette démarche d'évaluation qui mobilise désormais tous les services de l'Etat dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « le dernier kilomètre ».

La question que nous devons nous poser est celle de l'impact réel de nos politiques judiciaires sur le terrain. Cette réflexion, elle doit être menée collectivement en associant tous les acteurs et partenaires de nos actions.

C'est sur cet enjeu que nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises depuis mon arrivée avec Madame la Première Présidente et je suis très heureux que nos réflexions communes nous conduisent aujourd'hui à annoncer la **création prochaine d'un conseil régional des politiques judiciaires, associant l'ensemble des chefs de juridictions de notre ressort.**

Cette instance que nous réunirons périodiquement nous permettra **d'échanger sur nos principales politiques judiciaires, qu'il s'agisse de l'aide aux victimes, de l'accès au droit, de la lutte contre les violences conjugales, de la protection des mineurs, ou encore de la justice civile ou pénale de proximité.**

En fonction des thématiques, nous serons bien évidemment conduits à **associer les principaux acteurs de la Justice.** Je pense en particulier aux avocats, aux notaires, aux commissaires de Justice, aux médiateurs, aux délégués du procureur et à l'ensemble des associations partenaires.

Nous pourrions d'ailleurs également envisager d'y **associer les justiciables** dès lors qu'il s'agira d'évaluer la pertinence de nos dispositifs et de nos organisations, notamment dans le domaine de l'accueil ou de la prise en charge des victimes.

Mon expérience lyonnaise de la mise en œuvre du questionnaire européen du conseil de l'Europe permettant d'évaluer la satisfaction des justiciables (questionnaire CEPEJ) et de la création d'un comité des usagers m'a en effet convaincu de l'importance désormais pour l'institution judiciaire d'accepter de se placer dans le « miroir du justiciable » pour atteindre le dernier kilomètre.

C'est également à ce prix que nous redonnerons du sens et de la crédibilité à notre action.

- **Enfin, le dernier enjeu, peut-être le plus complexe, est celui de la restauration de la confiance.**

Ce sujet est essentiel, l'institution judiciaire souffre aujourd'hui d'une profonde méconnaissance et d'une image dégradée qui résultent bien évidemment de nos délais de traitement actuels et des difficultés que nous dénonçons, mais en grande partie également de notre difficulté à communiquer et à convaincre de notre engagement et de la réalité de notre capacité à répondre aux attentes des justiciables.

Il est d'ailleurs marquant de constater que lorsque l'on prend la peine d'interroger les justiciables ayant effectivement fréquenté nos palais de Justice, leur appréciation de notre fonctionnement et la qualité de notre accueil s'avère meilleure que celle résultant de sondages portant sur l'ensemble de la population française.

Restaurer le lien est un enjeu démocratique et de confiance vis-à-vis de la Justice.

Le relever implique la mise en place d'une véritable politique de communication. Nous devons sortir d'une communication purement réactive, essentiellement assumée par les procureurs de la République sur les affaires pénales en cours pour mieux investir une communication institutionnelle portant sur tous les aspects de notre activité, pénale et civile. Elle implique le développement d'outils communs et la définition de thématiques portées collectivement.

Restaurer la confiance implique également que nous nous rapprochions de la cité et des justiciables en participant aux différentes instances de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance, et en n'hésitant pas à rencontrer le justiciable pour échanger sur la réalité de notre fonctionnement et de notre engagement à leur service. C'est sur le terrain que nous gagnerons le combat de la confiance restaurée.

Mais ce respect et cette confiance ne se décrètent pas, ils doivent avant tout se mériter.

S'agissant du ministère public, cette confiance passe inévitablement par une réforme du statut que les procureurs et procureurs généraux sollicitent depuis maintenant de nombreuses années comme indispensable à les préserver du venin de la suspicion issu de notre mode de nomination.

Mais au-delà du statut et pour l'ensemble de l'institution judiciaire, elle passe par le respect sans faille par l'ensemble des acteurs, magistrats, fonctionnaires qu'ils soient judiciaires, consulaires ou prud'hommaux des obligations déontologiques qui leurs incombent.

Les questionnaires interrogeant directement les justiciables que je viens d'évoquer nous ont enseigné à quel point le comportement, la courtoisie, l'écoute étaient essentiels au ressenti et à l'acceptation d'une décision.

L'impartialité objective et subjective, le respect dû à chacun, et l'exemplarité de nos postures ne sont pas de vains mots, ce sont autant d'exigences et de vertus professionnelles qui nous qualifient pour exercer notre métier et sécuriser nos engagements. En dehors même

de son activité professionnelle, le magistrat doit également être exempt de toute critique et tendre à l'exemplarité en toute circonstance.

Je serai particulièrement attentif à cet aspect de nos fonctions dans le cadre de mes responsabilités de chef de cour. C'est ainsi que nous retrouverons le respect et la confiance aujourd'hui éloignés mais qui ne sont pas pour autant perdus.

Dans le même temps, chacun pourra compter sur moi si l'institution judiciaire venait à être critiquée, attaquée par des discours inacceptables tendant à jeter le discrédit ou à remettre en cause l'indépendance juridictionnelle, l'impartialité des magistrats ou encore la liberté d'expression syndicale.

Je soutiendrai en particulier, si cela s'avérait nécessaire, les procureurs de la République qui pourraient être exposés à des formes de pression ou d'ingérence dans le déroulement des procédures judiciaires dont ils ont la charge.

*

Mesdames et Messieurs

Vous l'avez compris, les défis qui s'imposent à nous, je souhaite les relever avec Madame la Première Présidente et l'ensemble des acteurs judiciaires selon une méthode qui a toujours été la mienne en tant que chef de juridiction et qui repose sur trois piliers : le collectif, la proximité et la responsabilité.

Mesdames et Messieurs les bâtonniers

Tous les projets que j'ai pu mener au cours de ma carrière, ils l'ont toujours été avec une implication forte des barreaux. Je suis pour ma part convaincu que l'amélioration et la modernisation du fonctionnement de notre Justice implique un concours actif de la communauté des avocats et passe par notre capacité à vous associer dans des politiques de juridictions ambitieuses et partagées auxquelles devront également être associés les notaires, les commissaires de justice et les experts judiciaires du ressort.

*

D'un procureur général nouvellement installé, on attend légitimement qu'il se positionne sur la politique pénale qu'il a la responsabilité d'animer, de coordonner et d'évaluer sur l'ensemble du ressort de la cour d'appel.

Sur ce point, mes orientations ne devraient pas constituer une surprise. Elles s'inscriront dans le cadre des **priorités définies par le Garde des Sceaux et d'ores et déjà fortement relayées par les procureurs du ressort.**

J'ai pu observer au cours de ces premières semaines la loyauté, le dynamisme et la réactivité de ces derniers et de leurs équipes qui font preuve de beaucoup d'engagement et d'imagination pour répondre collectivement à ces attentes.

Au titre de la première de ces priorités, je souhaite évoquer **la lutte contre la radicalisation violente et le terrorisme**, quel qu'en soit le support idéologique. Ils menacent la cohésion de notre société et ses valeurs. Les ressorts de Toulouse et de Montauban ont été durement marqués par des passages à l'acte qui restent profondément ancrés dans notre mémoire collective. Mes premiers pas à Toulouse m'ont conduit devant l'école Ozar Hatorah, symbole de la barbarie terroriste. Vous pouvez compter sur ma détermination à ce que l'institution judiciaire demeure entièrement mobilisée sur cet objectif. Cette action rejoindra celle conduite pour lutter contre toutes les formes de haine ou de discrimination, de racisme et d'antisémitisme.

La deuxième priorité est bien sûr celle des atteintes aux personnes.

Elles sont multiples mais **la lutte contre les violences intra-familiales est et demeurera une grande cause nationale** à laquelle s'ajoute la question de la protection des enfants victimes directes ou indirectes de ces passages à l'acte. Elle passe par la mise en oeuvre et le renforcement des pôles de lutte contre les violences intrafamiliales instaurés par le décret du 23 novembre 2023 tant au sein des tribunaux que dans les cours d'appel. Je voudrai sur ce point rendre hommage à l'action de tous les acteurs de cette politique publique, notamment les associations intervenant pour protéger les victimes et accompagner les auteurs, associations qui quotidiennement agissent, avec l'épée de Damoclès du passage à l'acte et du féminicide.

La lutte contre toutes les formes de violences de voie publique continuera à faire l'objet de toutes les attentions du ministère public. Elles sont au cœur de l'activité quotidienne des parquets et des audiences de comparution immédiate qui ont augmenté de façon significative dans tous les ressorts de notre cour d'appel. Les violences et tout particulièrement celles dirigées contre les élus, les forces de l'ordre, les enseignants et d'une manière générale toutes les personnes exerçant une mission de service public devront également faire l'objet d'une attention particulière et d'une fermeté sans faille. Cette action doit également être menée sur les réseaux sociaux qui sont aujourd'hui le déversoir d'une haine débridée contre laquelle il appartient de lutter. Nous devons nous mettre en capacité d'identifier et de poursuivre ceux qui s'y livrent pour que chacun prenne conscience qu'il n'y a pas d'impunité pour la haine en ligne.

La troisième priorité est **la lutte contre la délinquance organisée et notamment les trafics de stupéfiants**. Ils structurent et irriguent, à TOULOUSE - comme sur l'ensemble du territoire national - l'essentiel de la délinquance. A l'étude de la situation toulousaine, je suis cependant frappé par l'ampleur du phénomène marqué par de nombreux règlements de comptes mortels et des comportements qui gangrènent un grand nombre de nos quartiers et

pèsent lourdement sur la vie des habitants. Je connais la mobilisation et la détermination du procureur de Toulouse sur ces sujets et il peut compter sur mon entier soutien.

La quatrième priorité est celle des **infractions économiques et financières**. Cette délinquance insidieuse ainsi que **les atteintes à la probité** minent la confiance publique, corrodent le lien social et désagrègent le désir de vivre ensemble.

En ce domaine, **je souhaite alerter sur la question de l'affectation des moyens**. Dans le contexte que nous connaissons, les services spécialisés de ce ressort – comme dans la plupart des ressorts – ont connu ces dernières années une diminution de leurs capacités opérationnelles au profit de services généralistes positionnés sur des enjeux considérés comme prioritaires en ce qu'ils impactent directement l'ordre public.

Or, il est essentiel de **veiller à l'équilibre des moyens entre les enjeux de voie publique les plus visibles que sont notamment la lutte contre la délinquance routière, les vols avec violence, les cambriolages ou encore la lutte contre les points de deal, et ceux beaucoup plus occultes et difficiles à appréhender relevant des contentieux spécialisés, de la lutte contre les fraudes ou le travail dissimulé, de la délinquance organisée ou encore de l'économie souterraine**. Autrement dit, entre le temps court de la flagrance, et les enquêtes au long court conduites en préliminaire ou sur commission rogatoire d'un juge d'instruction.

La crédibilité et la réussite de la réorganisation de la police nationale voulue par le ministre de l'intérieur comme gage d'une plus grande efficacité, mais redoutée par l'autorité judiciaire en ce qu'elle porte le risque d'une concentration des moyens sur la seule délinquance de masse, est à ce prix.

Nous devons, M. le Directeur interdépartemental de la police nationale, échanger sur ces sujets. Je suis confiant dans notre capacité à trouver des équilibres qui permettront de concilier l'ensemble des enjeux que nous nous devons relever ensemble.

*

A ces orientations générales de politique pénale, je souhaite ajouter **deux axes forts** à l'action du ministère public pour ces prochaines années.

Le premier s'inscrit dans le prolongement de l'action engagée par mon prédécesseur à qui je souhaite rendre hommage à l'occasion de cette rentrée solennelle.

Franck RASTOUL a en effet été un des premiers à se positionner en qualité de procureur général sur le terrain de la lutte contre la maltraitance animale. Cette mobilisation relayée par l'ensemble des procureurs de la République du ressort a fait la démonstration de son efficacité dans le suivi et le développement d'une politique pénale déterminée et offensive en matière de protection animale.

Cette initiative doit désormais s'inscrire dans le cadre d'un dispositif plus global issu du décret du 13 septembre 2023 instaurant les **comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale** plus simplement dénommés « COLDEN ».

Dans chacun des départements du ressort, les parquets devront présider et animer ces instances qui ont vocation à coordonner l'action des autorités administratives et judiciaires sur le modèle du fonctionnement des CODAF en matière de lutte contre la fraude et le travail dissimulé.

En étroite concertation avec l'autorité préfectorale et avec les principaux partenaires de cette politique publique, notamment l'Office Français de la Biodiversité et l'Office National des Forêts, il s'agira d'engager des actions fortes de contrôle et de verbalisation pour lutter sans concession contre des comportements inacceptables que constituent les dépôts sauvages de déchets inertes, les défrichements illégaux, la circulation des véhicules terrestres à moteur dans des sites naturels, ou encore les prélèvements illicites et la pollution de l'eau.

Cette politique, elle sera conduite en étroite concertation avec le procureur de Toulouse en charge du pôle régional spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement qui bénéficie depuis peu du soutien d'un juriste assistant. Dans cette perspective, nous définirons ensemble les axes prioritaires de l'action des procureurs du ressort. Des initiatives seront prises en ce sens au cours des prochains mois.

Le second axe fort est celui de la Justice pénale de proximité et de l'implication des parquets sur le terrain de la tranquillité publique et du bien vivre ensemble.

En ce domaine, les attentes de nos concitoyens sont nombreuses et elles portent sur les comportements inciviques et débridés de certains individus qui empoisonnent la vie des habitants sur certains territoires. Qu'il s'agisse du tapage nocturne, de l'occupation abusive du domaine public, des comportements agressifs ou injurieux, des outrages sexistes, des dégradations légères ou encore du non-respect des règles de prudence en matière routière.

Ces agissements, le plus souvent de nature contraventionnelle, même s'ils ne sont pas considérés comme faisant partie des plus graves sur le plan pénal, pèsent lourdement sur le sentiment d'insécurité.

L'institution judiciaire doit être présente sur ce terrain aux côtés des mairies et des acteurs de la politique de la ville pour apporter des réponses adaptées et de nature à ramener paix et sécurité.

Cette responsabilité relève en réalité de chacun des procureurs du ressort de la cour. Ils peuvent compter sur mon soutien et mon accompagnement des dispositifs qu'ils pourraient vouloir mettre en œuvre avec leurs principaux partenaires.

Cette action qui s'inscrit dans le cadre de l'alternatives aux poursuites et qui mobilise au quotidien les parquets du ressort est essentielle car elle contribue également à la restauration de la crédibilité et de la confiance en nos institutions.

Mesdames et Messieurs les hauts représentants de la police, de la gendarmerie et de la douane.

Vous exercez des missions hautement exposées, parfois au péril de la vie des hommes et des femmes placés sous votre commandement auxquels je tiens - à l'occasion de ma première prise de parole publique - à rendre un hommage particulier au nom de l'institution judiciaire. La Nation doit soutien et reconnaissance aux hommes et aux femmes qui composent nos forces de sécurité et qui se dévouent sans compter pour leurs concitoyens. L'institution judiciaire doit y prendre toute sa part et j'y veillerai au quotidien.

*

Monsieur le Préfet de région, l'ensemble des priorités que je viens d'évoquer n'ont en réalité de sens et d'efficacité que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une étroite coordination avec l'autorité préfectorale et les services de l'Etat en charge de la conduite des politiques publiques en matière de sécurité.

Un ancien préfet de Région qui me fait l'amitié aujourd'hui de sa présence avait l'habitude de rappeler que « la sécurité est une coproduction, seuls nous courons à l'échec, ensemble nous sommes sur le chemin de la réussite ».

L'ensemble des procureurs du ressort de cette cour d'appel sont engagés dans ce partenariat de proximité dans le respect des prérogatives de chacun mais dans la poursuite d'objectifs tendant à la sécurité et à la tranquillité de nos concitoyens qui nous sont communs.

*

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Chefs des juridictions du ressort, Mesdames et Messieurs les représentants du corps consulaire, Mesdames et Messieurs les représentants des Universités, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, Mesdames et Messieurs les représentants du secteur associatif.

Les conditions de ma nomination ne m'ont malheureusement pas permis de me présenter à chacun d'entre vous avant la tenue de cette audience d'installation.

Mes prochaines semaines et mes prochains mois seront consacrés à la découverte de tous les territoires pour échanger sur vos attentes et évaluer les moyens et capacités d'y répondre.

Vous l'avez compris, je rejoins ce ressort avec la conviction de notre capacité commune à agir et vous pourrez compter sur mon écoute et mon attention au quotidien.

*

Madame la première Présidente, mes dernières réquisitions seront pour vous

Je vous redis mon enthousiasme de vous rejoindre à la tête de cette prestigieuse cour d'appel de Toulouse.

Lors de votre installation le 9 septembre 2022, vous aviez exposé votre vision de la mise en œuvre des 60 politiques prioritaires définies par le Gouvernement dont certaines engagent directement l'institution judiciaire.

Ce jour-là, vous aviez clôturé votre discours en proposant de faire directement vôtre le dernier de ces axes consistant à « prendre soin des français et à bien vieillir ensemble ».

Je voudrai aujourd'hui vous proposer de m'inscrire avec vous dans le cadre de cet **objectif qui est le seul qui doit nous animer : « prendre soin des justiciables »** ... mais en vous proposant d'être encore plus ambitieux en recherchant non pas à « bien vieillir ensemble » mais plutôt à tenter de « rajeunir ensemble ».

« Rajeunir ensemble », en faisant partager et vivre les valeurs qui nous sont communes et qui nous ont conduits à choisir de rejoindre une institution qui est avant tout une vertu.

« Rajeunir ensemble » en retrouvant collectivement le sens de notre action au service des justiciables avec les perspectives que nous donne l'arrivée de moyens si longtemps différés.

« Rajeunir ensemble » en nous inscrivant dans un partenariat riche et actif avec l'ensemble des forces vives de notre ressort pour tenter de répondre aux attentes de nos concitoyens et contribuer ainsi à une cohésion si essentielle dans la période de doute et de pessimisme ambiant que nous connaissons.

« Rajeunir ensemble » en nous inspirant - pour surmonter les obstacles ou contraintes auxquels nous serons nécessairement confrontés – de cette réflexion du philosophe ALAIN « le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté »

*

Madame la première présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la cour de constater qu'il a été procédé aux installations des magistrats et directeur des services de greffe judiciaire nouvellement affectés à la cour, me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.